



Envoyé en préfecture le 15/07/2015
Reçu en préfecture le 15/07/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20150701-025-DE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 juin 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 20h35), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly

Pouvoirs :

Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant jusqu'à 20h35
Françoise Cordroc'h a donné pouvoir Alain Kerhervé
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MOING

25. Convention entre la ville de Quimperlé, l'association « Le fourneau » et la Cocopaq pour l'organisation du Festival des Rias, les 28 et 29 août 2015

Exposé :

La Ville de Quimperlé s'est engagée à nouveau en 2015 dans un partenariat avec l'association le Fourneau - Centre National des arts de la rue, et la COCOPAQ, pour la mise en œuvre, sur une période de 4 ans, d'une programmation dans le cadre du festival des Rias (théâtre de rues).

Sur 2 soirées, les vendredi 28 et samedi 29 août 2015, Quimperlé accueillera plusieurs spectacles dans plusieurs lieux de la ville. Cette action implique la signature d'une convention de partenariat définissant précisément les modalités pratiques de participation de la Ville aux actions qui se déroulent sur son territoire.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Avis favorable de la commission Culture et Patrimoine du 18 juin 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.

